

Position de la FCE à propos du nouveau masque de fleuret de 2009

Le conseil d'administration de la FCE a adopté une politique d'attente à propos du nouveau masque de fleuret introduit le 1er janvier 2009. Ce nouveau masque ne sera pas obligatoire aux tournois canadiens. Nous surveillerons l'évolution de la situation, et quand ce masque sera clairement accepté par la majorité et deviendra la norme, nous réviserons cette politique.

Cette décision ne touche pas les compétitions internationales organisées au Canada, qui sont assujetties au Règlement de la FIE.

Adopté le 9 février 2009